

Florac-Trois-Rivières

L'éclairage public éteint entre minuit et 6 h du matin

Une réunion publique sur l'extinction prochaine de l'éclairage public sur la commune était organisée, à la Genette verte. La maire, Flore Théron, en ouverture, a fait une présentation générale du projet. Après en avoir dessiné l'historique, elle a défini cette opération comme un symbole de l'action de la municipalité en place à travers les valeurs qu'elle porte : intérêt environnemental, sobriété énergétique, responsabilité financière, attention portée à son territoire et volonté de dialogue avec la population.

Un projet environnemental et énergétique

Martine Bourgade, adjointe à l'environnement, a poursuivi cette présentation en situant ce projet dans la politique environnementale et énergétique menée par la commune. Christian Rameau, adjoint à la communication, a continué en exposant



Les élus, de la gendarmerie, du PNC et du SDEE ont répondu au public.

les résultats de la consultation des habitants pour le choix du créneau horaire d'extinction, révélant ainsi que l'éclairage public s'éteindra de 0 h à 6 h, à partir de mi-novembre. Richard

Scherrer, du Parc national des Cévennes (PNC) et Sébastien Rol, du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement (SDEE) de la Lozère ont complété cet exposé par des aspects

plus techniques, chacun dans son domaine.

Le public a pu ensuite poser diverses questions sur des situations précises, comme la surveillance des crues du Tarnon en nocturne, ou les festivités organisées en soirée. Ces événements pourront être programmés à l'avance, afin que l'éclairage ne soit pas éteint ces jours-là. Certains ont aussi exprimé leur inquiétude quant aux effets de l'extinction sur les délits ou l'insécurité dans Florac. Sur ces derniers points, le major Meyer de la gendarmerie a pu lever les peurs et angoisses au vu des retours d'expériences constatés ailleurs. Il est convenu qu'un bilan sera réalisé dans un an, avec une nouvelle réunion publique pour le présenter.

L'ensemble des données exposées, ainsi que le résultat détaillé de la consultation sont disponibles sur le site de la mairie.